

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUNAY & DUCLERE, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 144

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 11 MAI 1830.

Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'un PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 2e. Classe

De 1830—Devant se tirer positive-ment à la Hourse, Samedi 15 Mai.

PROSPECTUS		
1 lot de \$10,000	\$10,000	
1 " " " " " "	5,000	
1 " " " " " "	1,800	
1 " " " " " "	1,400	
1 " " " " " "	1,200	
1 " " " " " "	1,008	
1 " " " " " "	1,008	
6 " " " " " "	500	3,000
6 " " " " " "	300	1,800
6 " " " " " "	200	1,200
156 " " " " " "	50	7,800
355 " " " " " "	30	4,630
624 " " " " " "	8	4,992
780 " " " " " "	4	31,200

8,760 Lots \$73,080

15,600 Billets blancs. Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30: 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'un après l'autre et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui vient, auront droit à ce qu'ils auraient respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 3	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 1 et 2	1,400
1, 2 et 1	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 1er, 2e, et 3e, et 4e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$500.

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à \$200.

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: les 1er et 2e, auront chacun droit à \$50.

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: les 1er, et 3e, auront chacun droit à \$50.

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à \$8.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qui l'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les billets, franc de port, seront vendus avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets. Entiers \$4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

Le sousigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Eclaves, Meubles, &c.: les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Sault. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

Changeement de Domicile. Les sousignés ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Bienville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de d'ales toutes faites et prêtes à être posées, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.

Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.

13 Avril—1mois DUPIN & LOMBART.

Le SOUSIGNÉ donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à dater du premier Lundi de Mai, à mettre en force la loi de la Législature relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui n'auront pas obtenu de licence ou Pacotilleurs avant ce jour, ne pourront pas payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en même temps qu'on pourra le trouver à son bureau depuis neuf heures jusqu'à trois, rue Ste. Anne, N° 51 entre les rues Bayle et Gonlé.

10 mai—3 B. BOUNY.

ESCLAVE EN MARONNAGE. Est parti maron de chez le sousigné, depuis Samedi dernier, le nègre esclave de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, mesure française, portant un habit d'Anglais, et bagayant un peu: il était vêtu d'un pantalon de cotonnade gris, une chemise blanche, et gilet de drap bleu; dans son chapeau se trouvaient quelques lettres manuscrites de pirotte, et est connu comme cigarière. Une récompense honorifique sera donnée à celui qui le ramènera au sousigné, ou le conduira à la gare de cette ville.

MAFISTE AZARETO, Esplanade et Levée.

UN homme d'un âge mûr, et dont la vie a été consacrée à l'étude, désirerait trouver à l'emploi comme instituteur, dans une famille privée à la campagne.

Pour renseignements, s'adresser à Mr. Maurice le directeur des Bénéfices Publiques. 10 mai.

FACTEUR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:

- 10 Balles Brin jaune pour maçonnerie;
- 4 Do. Coutil fil de soie;
- 4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
- 12 Do. Fil de Menes;
- 20 Do. Laines assorties;
- 4 Bonnets Fil à Soie, pour emballage;
- 400 Ropes Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
- 1000 Ombres do.
- 500 Do. Utens do.
- 25 Tergons Vin Blanc, Sauterne et Graves;
- 20 Ropes Eau-de-Vie de Cognac;
- 100 Caisse Liqueurs assorties;
- 100 Do. Prunes à l'Eau-de-Vie;
- 80 Do. Sardines à l'huile et crues;
- 15 Milles Eau-de-Cologne;
- 12 Caisse Serrures de 4 à 10 pouces, et autres serrures;
- 25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc.

3 mars.

BRAUD & Co. Ras St. Pierre, numéro 127. (Entre Dauphine et Bourbon)

ONT constamment de la BIÈRE, PORTER et ALE, de Philadelphie, en bouteilles, barils et bouteilles: ainsi que de la CIDE de Newark, en barils et en caisses; ainsi, un assortiment de vins d'excellente qualité. 13 avril—

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Cour des premier District Judiciaire.

Oliver J. Noyes & A. TENDU que Oliver J. Noyes, débiteur insolvable, a présenté une pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir le bénéfice de l'acte en faveur des débiteurs insolubles détenus en prison.—Avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire d'avoir à comparaître (et cette publication est une citation à cet effet), le 12 Mai prochain en la dite Cour, pour débiter par devant elle les raisons, s'il y en a, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, ainsi que son élargissement. James Sterrett, esq. est nommé d'office pour représenter les créanciers absents.—Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour, le 17 Avril A. D. 1830.

19 avril—7f 2p. J. L. LEWIS, greffier.

AVIS. ATTENDU que Etienne Lécuyer s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de l'acte de saisie par lui comme caution, le 25 Fév. 1822, conjointement avec Mezel Guiraudan, juge de la paroisse St. Charles.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à débiter par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit acte et les hypothèques qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le 2e. jour d'Avril 1830, et Pan cinquante-quatrième del. Indépendance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRE, Remy Vessal, es fonctions de Gouverneur. Gouverneur, G. A. WAGNER, Secrétaire d'Etat.

24 avril—30f

CENT MILLEERS de Chartres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

Dix piastres de récompense Seront données à celui qui arrêtera et logera dans une des prisons de l'Etat, le nègre rougeâtre ou grise américain nommé CESAIR, âgé de 35 à 37 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, bien corpore, voix plutôt faible que forte, depuis 13 mois dans cette ville, boulanger et vendeur de pains. Il manque de chez son maître du 22 au 29 de Mars. Je ne dépeint pas son habillement; lui étant très-facile de se déguiser. Il est très possible qu'il serait accompagné d'une dégresse, ayant appris que sa femme appartenant à un habitant pieux de la ville, s'est absente à la même époque.

Les capitaines de navires et bateaux vapeur sont prévenus de ne point donner asile au susdit nègre, sans encourir toute la rigueur de la loi. 1er Mai—3 B. BOUNY.

ESCLAVE EN MARONNAGE. Est parti maron de chez le sousigné, depuis Samedi dernier, le nègre esclave de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, mesure française, portant un habit d'Anglais, et bagayant un peu: il était vêtu d'un pantalon de cotonnade gris, une chemise blanche, et gilet de drap bleu; dans son chapeau se trouvaient quelques lettres manuscrites de pirotte, et est connu comme cigarière. Une récompense honorifique sera donnée à celui qui le ramènera au sousigné, ou le conduira à la gare de cette ville.

MAFISTE AZARETO, Esplanade et Levée.

4 mai—3

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE. L'PARTI maron de chez le sousigné, Vendredi dernier, le nègre FANNY, âgé d'environ 40 ans, grande et mince de taille. Elle a été achetée de la succession Liddle, il y a environ un an. Elle ne parle qu'Anglais. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg supérieur, ou dans le quartier de la Cour de la Nlle-Orléans. La récompense s'élève à cinq piastres, si elle est ramenée en prison. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne l'employer ni de la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. F. CHAU.

3 mai. No. 90, rue Victoire, faubourg Marigny.

MR. J. FONTANGES. RECENTMENT arrivé de Paris, où il a subi un cours de Chimie expérimentale, sous la direction des plus distingués, à l'Université de Paris, pour se familiariser avec les habitants de la Louisiane, qu'il vient établir à la Nouvelle-Orléans, pour y enseigner la profession de Chimiste-Pharmacien. On trouve chez lui les Potasses, Phosphates, Oxydes, Sulfures, Acides-Sulfuriques, Fluorures, Lévures, Glycères, Calcaires, et tous les remèdes chimiques recommandés par les Médecins et les Botanistes les plus renommés de l'Europe.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il y répondra de la manière la plus satisfaisante. Il demeure rue Dumaine, maison de Mr. Rodriguez. 3 mai.

CHAUSSURES DU NORD. Les sousignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère, qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés. 3 mai J. G. ARHAIZA & Co.

CHAUSSURES NOUVELLES. RECU par le navire paquebot Louisiana, venant de New-York, et à vendre par les sousignés, un assortiment de très jolies chaussures, de première qualité, qu'ils vendront à des prix modérés. 4 mai—3 BLANCHET & CO.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles. S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse 19 Avril—3f, s.

COUR DE DISTRICT, Samedi 24 Avril. 1830.—Dans l'affaire de Valery R. Mart contre ses créanciers.—Sur motion de Mr. C. G. de Armas, avoué des Syndics dans cette affaire et sur enregistré, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, et tous autres intéressés, délaissent d'ici à Samedi 8 Mai prochain, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les syndics déchargés.—Extrait de Minutes. 27 av.—5 JNO. L. LEWIS Greffier.

PAROISSE ST. BERNARD.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent, donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à débiter sous dix jours de la date du présent avis les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faite conformément au dit tableau. Par ordre de la Cour, Pase. St. Bernard, 26 Avril 1830. 29 avril—3 C. FAGOT, juge

AVIS.—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la succession d'Adèle Morel f. c. l. sont invitées à se faire connaître aux exécuteurs testamentaires ou à leur avocat Mr. A. W. Pichot, rue de Chartres, No. 145, et à leur présenter, d'ici quinze jours, une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées et ceux qui peuvent avoir à la dite succession, sont également invités à payer leur compte au dit exécuteur.

FIFI POMPONNEAU & E. BAJOLLIÈRE. 5 mai—3. Exécuteurs testamentaires.

ROUMAGE offre à vendre 70 barils Eau-de-vie blanc de 3e preuve, ayant droit au drawback.

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans. Augustin Ben vs. les créanciers. Sur lecture et enregistré de la pétition et des autres documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830.) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déléguer les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce que dessus.

29 Avril Th. S. KENNEDY, greffier

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, voudrait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille. 10 mai—3

VENTE PAR LE MARSHALL. Madame Fox et autres contre Etchberger. EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le 24 Mai prochain, à midi précis, au café de la Bourse, en présence des rues de Louis et Chartres, le nègre JOE, saisi dans l'affaire ci-dessus. 5 Avril L. DAUNOY, Marshal.

Bain contre W. McCullen—A. Luff, vendeur vs. le même. EN vertu de 2 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mercredi 10 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, UN CHEVAL et un DRAY saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

Samuel Mills contre Edouard Engelhard et autres, contre les propriétaires du Bateau à vapeur Pearl River. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurin, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl-River, son ameublement, et ses appareils, saisis dans l'affaire ci-dessus. 23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chas. Maurin, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 15 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, ayant 4 chambres et 2 cuisines doubles, située sur un morceau de terre au No. 90, mesurant 40 pieds, plus ou moins, de face à la rue Girod, sur 80 pieds, plus ou moins de profondeur, saisis dans l'affaire de Michel Jean, Chas. Byrne et autres.

Cette créance étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à un crédit de 12 mois, en billets emboîlés portant intérêt à 5 pour 100, du jour de la vente, et hypothéqué sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour annuler les divers actes pris pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets. 1er Mai L. DAUNOY, Marshal.

Marguerite Gubert contre Williams. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 10 Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, 4 barres, 4 paquets de cordes, saisis dans l'affaire ci-dessus. 1er Mai L. DAUNOY, Marshal.

Marty contre Masse. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beuregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 10 de Mai prochain, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, cinq corps de change, 3 petites trompettes, 1 fusil à deux coups et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus. 30 Avril L. DAUNOY, MI.

Ilene L. Dunoyer, tutrice de la succession de Suzette Fontaine, contre Auguste Lecocq. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurin, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mardi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Toussaine, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

Thomas Long contre W. McCullen. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mardi 13 Mai courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett, un CHEVAL et un DRAY, No. 310, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

Elizh Crocker contre Dr. J. Debon. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernuède, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

Vanodin, A. Parker, H. Cook et autres, contre Harris & Bonin. EN vertu de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 4 Juin prochain, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers d'un Bateau à vapeur SHEPHERDESS, saisi dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

E. Hays contre B. Debon. EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, Mardi 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sous le principal, 1 bureau, chaises, 1 armoire, trois livres, chaînes &c., de plus 3 Vaches, saisis dans l'affaire ci-dessus. 8 mai L. DAUNOY, marshal.

Bain contre McCullen. EN vertu d'un writ de saisie, à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mardi 18 du courant, à l'heure de midi, à la Bourse Hewlett, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, marshal.

Perillet cadet conte F. Nicole—A. J. Palmer contre le même. EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beuregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Mardi 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'enseigne des rues Loyale et St. Philippe, une quantité de COMESTIBLES, Comptoir et autres fournitures, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

8 Mai



Panacée de Swain.

Pour la guérison des scrofules, de la syphilis, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaine célébrité dans presque toutes les parties du monde, surtout par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les autres particuliers. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le goître, des rhumatismes, des maladies de la peau et des autres tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de Phlogistique ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilis et toutes les affections qui en résultent, telles que les bubons au Larynx, au nez et au goître, les empoussiements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage immodéré du mercure. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au printemps et à l'automne, un préceptif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et syphilitiques comme pour les maladies intestinales douées de caractères aigus que les remèdes sont délaissés, produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament ont été vus l'aggravation et les courages d'une seule de personnes qui ont fait usage, ainsi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute réputation et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes:

CERTIFICATS. Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à l'Alme House, à l'Infirmière, &c. &c.

J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swain, et j'ai toujours trouvé très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'usage du mercure. Je n'hésite point à recommander que c'est un remède d'un prix inestimable. 17 Février 1828. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New York, chirurgien à l'Hôpital de New York, &c. &c.

J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swain, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques, et les affections cutanées les plus obstinées. New-York, 1er Mai 1824. VALENTIN MOTT, M. D.

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.

Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swain sur M. C. Tréguennec, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies. Philadelphie, (rue Locust) 1824. THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable. Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée est mise à l'abri dans des bouteilles rondes encaissées en bois, et portant les mots: "Swain's Panacée—Phila." fondus dans le verre et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds. Wm. SWAIN, Propriétaire. Philadelphie.

On trouve toujours chez les sousignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment de médicament ci-dessus. C. MORGAN & BROTHERS. Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—6m

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hotel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désireraient être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissants et une caféinée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

AVIS.—Une Dame pouvant fournir de bons renseignements, désirerait trouver à s'employer dans une famille respectable qui lui offrirait de cette ville durant l'été, en qualité de femme de chambre ou gâcheronne. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 mai—5